

Pôle Solidarités humaines

Le Président du conseil départemental
de Tarn & Garonne,

A.D. n° 2023.1606

**ARRÊTE PORTANT EXTENSION NON IMPORTANTE DE 1 PLACE DU SERVICE
D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE (SAVS) « La Clare » à MONTAUBAN
(82) et GERE PAR LA FONDATION OPTEO**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le Décret n°2017-1620 du 28 novembre 2017 relatif à la caducité de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté d'autorisation initial du 12 novembre 1991 portant création du S.A.V.S. de la Clare situé à MONTAUBAN, et géré par la fondation OPTEO depuis 2020 ;

VU l'arrêté AD 2016-2335 portant renouvellement de l'autorisation du 30 décembre 2016 pour une capacité de 33 places ;

VU le courrier de la directrice générale d'OPTEO de demande d'extension non importante de capacité de 1 place du S.A.V.S. ;

CONSIDERANT que tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur général des services du département ;

ARRETE

Article 1 : La demande présentée par la directrice générale de la fondation OPTEO pour le S.A.V.S. de la Clare à MONTAUBAN - 82000, en vue de l'extension de capacité non importante de 1 place, est acceptée.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement est portée à compter de 2023 à :
34 places

Article 3 : Les caractéristiques du service seront répertoriées au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Identification du gestionnaire : **Fondation OPTEO** N° FINESS EJ : 120784632
Adresse : Saint Mayme - 12850 ONET-LE-CHATEAU

Identification du service : **SAVS de la Clare** N° FINESS ET : 820008159
Adresse : 5 rue Henri Marre – 82000 MONTAUBAN

Catégorie service : 446 Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Discipline		Clientèle		Mode de fonctionnement		Capacité totale
code	libellé	code	libellé	code	libellé	
509	Accompagnement à la vie sociale des adultes handicapés	110	Déficience intellectuelle	16	Prestation en milieu ordinaire	34

Article 4 : L'habilitation à l'aide sociale concerne la totalité des places.

Article 5 : Le renouvellement de l'autorisation sera examiné au vu des résultats des évaluations externes réglementaires.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente. Lorsque l'autorisation est accordée à une personne physique ou morale de droit privé, elle ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 : Le directeur général des services du département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice générale de la fondation OPTEO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et publié sur le site internet et inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental du Tarn-et-Garonne.

Article L.3131-1 du CGCT :
Publié le25 AOUT 2023.....

Montauban, le 25 AOUT 2023
Le Président,



Michel WEILL